



RCAM : protéger nos droits

[EN version herebelow](#)

Le Régime Commun d'Assurance Maladie (RCAM), l'inflation et la réserve: les propositions de U4U pour protéger les droits des collègues

La situation des remboursements des fonctionnaires et agents de l'Union européenne : la non adaptation des plafonds de remboursement depuis 15 ans

Depuis plusieurs années, l'évolution des tarifs médicaux en Belgique s'élève à maximum 2% par an, dans le contexte d'une inflation basse.

Or, les plafonds des remboursements médicaux prévus dans les Dispositions Générales d'Exécution (DGE), n'ont pas été révisés depuis 15 ans, date de la dernière révision du texte (2007).

Le résultat de cette divergence est un niveau de remboursement en baisse.

Les éléments conjoncturels : La crise du COVID et le conflit en Ukraine

À cette situation structurelle, s'ajoutent des phénomènes plus conjoncturels. Tout d'abord, les collègues nous ont informés d'une forme de rattrapage des tarifs médicaux, après la période de la pandémie, de la part des différents prestataires médicaux. Ainsi, les tarifs médicaux ont augmenté depuis 2021, comme attesté par l'indice santé belge qui est passé de 110,39 à 118,74 (base 2013) entre février 2021 et février 2022.

Par ailleurs, en 2022, le Bureau du plan belge estime le niveau d'inflation en février à plus de 7% (en tendance annuelle) et d'au moins 5% sur l'ensemble de l'année. Le contexte international risque de poursuivre la hausse des prix.

La situation de la réserve du RCAM

Dans le même temps, la réserve de la caisse maladie s'élève à un peu moins de 300 millions d'EUR qui ne sont pas affectés à l'amélioration de la prise en charge des frais de santé des agents. Rappelons que les plafonds n'ont pas été changés depuis plus de 15 ans.

Aujourd'hui, il devient urgent de sortir de cette situation et d'opérer une mise à jour des plafonds et des remboursements.

Les propositions de U4U

Il nous paraît nécessaire de corriger les effets négatifs décrits précédemment mais aussi prendre des mesures qui évitent que ces effets se reproduisent à l'avenir.

C'est la raison pour laquelle nous formulons, pour en débattre avec les autres syndicats, les trois mesures suivantes :

1. Modifier le cadre réglementaire du RCAM afin de faire évoluer les plafonds de remboursements en fonction du résultat de l'adaptation annuelle des salaires et pension.
2. En attendant l'adoption d'une telle mesure, nous proposons une adaptation des plafonds de la DGE en appliquant les résultats cumulés de la méthode d'adaptation des rémunérations entre 2007 et 2021.
3. Enfin, il serait utile, de prendre en compte les nouvelles dépenses de santé et si nécessaire réviser les DGE.

23/03/2022



JSIS : to protect our rights

The Joint Sickness Insurance Scheme (JSIS), inflation and the reserve: U4U proposals to protect colleagues' rights

The situation of reimbursements of EU officials and agents: the non-adjustment of reimbursement ceilings since 15 years

For several years, the evolution of medical tariffs in Belgium has been a maximum of 2% per year, in the context of low inflation.

However, the ceilings for medical reimbursements set out in the General Provisions for Implementation (GIP) have not been revised for 15 years, when the text was last revised (2007).

The result of this divergence is a declining level of reimbursement.

The cyclical elements : the COVID crisis and the conflict in Ukraine

In addition to this structural situation, there are more cyclical phenomena. First of all, colleagues informed us of a way of catching up medical tariffs, after the period of the pandemic, on the part of the various medical providers. Thus, medical tariffs have increased since 2021, as evidenced by the Belgian health index which rose from 110.39 to 118.74 (base 2013) between February 2021 and February 2022.

Moreover, in 2022, the Belgian Planning Bureau estimates the level of inflation in February at more than 7% (in annual trend) and at least 5% for the whole year. The international context is likely to maintain the rise in prices.

The situation of the CAMR reserve

At the same time, the health insurance fund's reserve amounts to just under EUR 300 million, which is not allocated to improving the provision of health care for staff. It should be remembered that the ceilings have not been changed for over 15 years.

Today, it is urgent to get out of this situation and to update the ceilings and reimbursements.

The U4U proposals

We believe that it is necessary to correct the negative effects described above, but also to take measures to prevent these effects from resurging in the future.

For this reason, we are formulating the following three measures for discussion with the other unions:

1. Modify the regulatory framework of the JSIS in order to make the reimbursement ceilings evolve according to the result of the annual adjustment of wages and pensions.
2. Pending the adoption of such a measure, we propose an adjustment of the GDR ceilings by applying the cumulative results of the remuneration adjustment method between 2007 and 2021.
3. Finally, it would be useful to take into account new health expenditures and if necessary, revise the GIP.